

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 14 JANVIER 2021 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

### Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Alain ROUGIE

Marylène HARANG, absent, excusée, pouvoir donné à M. Jérôme LANDES

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Mme le Maire indique que lors de la dernière réunion, le conseil municipal a omis d'approuver le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2020. Elle demande qu'il soit approuvé ainsi que le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2020.

Mme le Maire fait donc lecture des deux comptes-rendus et les met au vote.

### 6 VOIX POUR

#### **1/ DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE SUITE A REVISION PERIODICITE REMBOURSEMENT PRET « MAISON AURELIE »**

Mme le Maire rappelle le contexte : La commune a contracté en 2017 un prêt afin de restaurer la maison Aurélie. Le Crédit Agricole qui lui a accordé ce prêt, a émis un échéancier annuel, avec un remboursement de 7 500 € le 30 octobre de chaque année. Après accord du conseil municipal, elle a demandé à l'organisme bancaire de refaire un échéancier mensuel, ce qui a été fait. Cependant, le CA a démarré l'échéancier au 1er novembre 2020. 2 mensualités ont donc été prélevées qui n'étaient pas prévues dans le budget 2020. Il y a donc lieu d'ajuster le budget de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	230.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-230.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	810.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-230.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		1040.00
TOTAL :		810.00	810.00

### **6 VOIX POUR**

#### INFORMATIONS DIVERSES

- Contrat INDY SYSTEM : Mme le Maire indique que le choix de la commune depuis de nombreuses années s'était porté sur le prestataire INDY SYSTEM. Cependant, les services fournis sont très onéreux

et de plus, aux dires des assistantes de mairie, le logiciel est très complexe à l'utilisation. Elle propose de rencontrer un autre prestataire (notamment AGEDI que l'assistante de mairie maîtrise parfaitement et qui est plus de 50 % moins cher) afin de voir la possibilité de changer de prestataire. Elle reviendra vers les élus une fois l'étude réalisée.

- Demande de Mme Chantal ANDRE : Mme le Maire fait lecture d'un mail que Mme Chantal ANDRE a adressé à l'ensemble des élus demandant qu'il soit mis sur le site web de la commune plus d'informations, notamment les dates et l'ordre du jour des réunions ainsi que les comptes-rendus desdites réunions. De plus, elle demande que des informations concernant les Albiacois soient également mises sur le site. Une réponse circonstanciée lui sera apportée.
- Synthèse de la réunion du PNRCQ du 14/01/2021
  - Construction de la Maison du Parc à la sortie de Labastide-Murat, face au château. Coût 1 551 389,51 €. Un surcoût de 84 000 €. 14 lots, dont 9 entreprises lotoises retenues (LJS, DELNAUD, ENGELIBERT etc...), 3 Tarn et Garonne, 1 Corrèze, 1 Aveyron.
    - Plan de financement : 20 % autofinancement – 80 % Etat, Région, Département – Communauté de Communes, Communes
  - Orientation budgétaire : Le Parc regroupe 3 500 habitants – Elle propose une augmentation de 2% de la contribution des communes par habitant, soit 4,11 € au lieu de 4,03 €
  - Parc Eoliens : Le Parc propose de donner systématiquement un avis négatif pour toute demande de construction d'éolienne et une consultation du parc en amont des demandes hors parcs lorsqu'il y a co-visibilité : les principales raisons présentées sont les suivantes : Après étude, il s'avère que la région est pauvre en vent, il pourrait avoir dénaturation du paysage du parc qui est un atout pour l'économie touristique, les éoliennes sont allemandes ou chinoises (emprunte carbone importante), préservation de la biodiversité, de la qualité du ciel noir etc.
  - Label « valeur parc » : Ce label appartient à l'Etat et est porté par le Ministère de l'environnement. Il peut concerner les hébergements touristiques, les productions locales, l'artisanat, la restauration etc.... Actuellement, sur le périmètre du parc, deux productions sont labellisées « valeur parc » : il s'agit du miel et de la production de canard. Deux autres productions sont amenées à avoir ce label : la production de safran et de la lavande. A terme, l'élevage de la brebis caussenarde ou la production du fromage de Rocamadour pourraient obtenir ce label.

Aujourd'hui, il y a lieu de voter l'attribution de ce label au Camping « les Cigales » qui se situe à Rocamadour.
- PLUI : Elaboration du cahier d'intentions
- Pose du grillage sécuritaire ce jour sur la toiture du presbytère (côtés nord et ouest)
- Passage de LJS lundi prochain pour le coffret électrique de la halle et pour vérifier un des radiateurs du presbytère

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h15.